

**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-238

Déposé le : 11.03.14

Scanné le :

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Les femmes qui prévoient d'avoir des enfants ou dont on s'imagine qu'elle peuvent en avoir, doivent-elles toujours craindre pour leur carrière médicale ?

## Texte déposé

Il est bien connu que de nombreux employeurs ou recruteurs essayent d'éviter d'engager des personnes s'ils pensent qu'elles pourraient quitter leur poste pendant une durée prolongée. Cela est une cause très forte de discrimination à l'encontre de nombreuses femmes. Cette discrimination peut se produire à l'embauche, mais aussi sous forme de pression pour des personnes en cours d'emploi, afin d'éviter les coûts ou désagréments pour l'employeur d'un éventuel congé maternité. Certains types d'emplois, en particulier dans le domaine médical, sont encore plus dépendants de la capacité des employés à être disponible avec des horaires flexibles et fluctuants, surtout lorsqu'il y a de fortes contraintes et un manque important de personnel. La présente interpellation a pour but de savoir l'ampleur du problème dans le secteur médical vaudois, et en particulier de savoir s'il est prévu de réaliser une étude qui permettrait aux victimes potentielles de s'exprimer dans l'anonymat.

## **Discrimination à l'embauche**

Même si la question « et alors, vous prévoyez d'avoir des enfants bientôt ? » est interdite en entretien d'embauche, elle reste encore posée dans de nombreux cas, et l'employée potentielle n'osera pas se plaindre. Il existe aussi des formes détournées de poser la même question, comme « Seriez-vous d'accord de voyager très fréquemment ? » ou « êtes-vous sûre que nous pouvons compter sur vous à 100% pour les deux prochaines années ? ». Si beaucoup de personnes connaissent des employées potentielles à qui on a posé ce genre de question, il n'y a pas à ma connaissance d'étude systématique de la question qui a été faite de façon anonyme à l'Etat de Vaud.

## **Pression sur le lieu de travail**

La question de la discrimination à l'embauche n'est pas la seule à se poser. En effet, dans des secteurs où il est important d'avoir une certaine dotation en personnel à tout moment, il se peut que les employeurs mettent une pression forte sur la vie privée des employées. Par exemple, il se peut

que dans certains services du CHUV entre autres, des femmes faisant des carrières médicales soient incitées à ne pas avoir d'enfants, directement ou indirectement.

### Nécessité d'une étude objective

Plusieurs signataires de ce texte ont reçu des témoignages de personnes travaillant au CHUV ou dans d'autres structures médicales qui se sont senti victimes de discrimination du fait qu'elles sont des femmes. Comme chacun le sait, il faut savoir faire la différence entre des anecdotes et une analyse sérieuse, mais le nombre d'entre elles est inquiétant et pose la question de la réalisation d'une étude systématique. Afin de savoir si les femmes ne sont pas discriminées, il faudrait réaliser une étude permettant de mesurer de façon parfaitement anonyme si le phénomène est réel, ou s'il s'agit de cas isolés.

**Par la présente interpellation, nous avons l'avantage de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :**

- Quelle est l'étendue des connaissances du Conseil d'Etat sur la problématique de la discrimination des femmes pour raison de maternité dans le secteur médical vaudois ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il lui aussi connaissance de cas de personnes qui ont été victimes de discrimination pour raison de maternité dans le secteur médical Vaudois ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de réaliser une étude pour mesurer l'ampleur du phénomène, qui donne la possibilité aux victimes potentielles (notamment et par exemple des personnes non retenues pour des postes de médecin assistants ou personnes travaillant actuellement à ce type de poste) de s'exprimer dans l'anonymat ?
- Si l'étude montre que les inquiétudes mentionnées dans le présent texte sont légitimes, le Conseil d'Etat a-t-il une stratégique pour combattre cette discrimination, et si oui laquelle ?

### Commentaire(s)

### Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Bendahan Samuel

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

## Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine		Chapalay Albert	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques		Chappuis Laurent	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie		Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire		Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille		Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Balif Laurent		Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis		Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel		Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu		Cretegny Gérald	Glauser Nicolas
Bohay Guy-Philippe		Cretegny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	Guignard Pierre
Bory Marc-André		Debluë François	Haldy Jacques
Bovay Alain		Démétrriadès Alexandre	Haury Jacques-André
Brélaz Daniel		Desmeules Michel	Hurni Véronique
Brélaz François		Despot Fabienne	Induni Valérie
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory	Jacquet-Berger Christiane
Buffat Michaël		Divorne Didier	Jaqquier Rémy
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel	Jobin Philippe
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe	Jungclaus Delarze Suzanne
Calpini Christa		Dupontet Aline	Kappeler Hans Rudolf
Capt Gloria		Durussel José	

## Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier		Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Kunze Christian		Oran Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine		Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lachat Patricia		Payot François	Schwaar Valérie
Luisier Christelle		Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël		Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier		Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale		Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel		Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas		Probst Delphine	Tosato Oscar
Matter Claude-		Randin Philippe	Treboux Maurice
Mayor Olivier		Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel		Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meldem Martine		Renaud Michel	Uffer Filip
Melly Serge		Rey-Marion Aliette	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne		Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent		Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Michel		Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe		Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard		Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane		Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Mossi Michele		Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Neirynck Jacques		Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice		Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques		Ruiz Rebecca	Züger Eric